

Ville de

**C**OLOMBELLES

République Française  
Département du Calvados

# SÉANCE

## du 29 février 2016

L'an deux mille seize, le 29 février, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc POTTIER, Maire.

**Présents** : Gabrielle GILBERT, Guy LECOEUR, Nadine LEFEVRE PROKOP, Jocelyne AMBROISE, Vincent FERCHAUD Annie LEMARIE, Jean-Marc LEPINEY, **adjoints**, Henriette EUDES, Fabrice PINTHIER, Jackie ZANOVELLO, Micheline SEVESTRE, Florent LUSTIERE, Eveline LAYE, Monique HALUN, Michel PILLET, Didier JEANNE, Marie-Françoise PRADAL, Yvette FRANCILLONNE, Francis BOJANOWITSCH, Vincent CIVITA, Jocelyne BISSON, Jean-Claude LEMARCHAND, Jean-Pierre MARIE, **conseillers municipaux**.

**Absent(e)s avec pouvoir** : Eric GAILLARD représenté par Didier JEANNE, Steve LECHANGEUR, représenté par Marc POTTIER, Josiane LEHARIVEL représentée par Marie-Françoise PRADAL, Pascale VARIGNON représentée par Jocelyne AMBROISE.

**Absente excusée** : Marjorie MATA

Monsieur Florent LUSTIERE est élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance précédente est amendé.

- Liste des présents

- Point 3

## DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°DE DECISION	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT
1/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 1 – Gros Œuvre - Matériaux de construction	POINT P	Marché à bons de commande 4 000.00 € ht (4 000.00 € ht maxi)
2/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 2 – Carrelage - Faïence - Céramique	POINT P	Marché à bons de commande 4 000.00 € ht (4 000.00 € ht maxi)
3/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 3 – Plomberie sanitaire - Chauffage	LEGALLAIS	Marché à bons de commande 16 000.00 € ht (16 000.00 € ht maxi)
4/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 4 - Bois et dérivés	PANOFRANCE	Marché à bons de commande 16 000.00 € ht (16 000.00 € ht maxi)
5/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 5 - Quincaillerie - Petit outillage	LEGALLAIS	Marché à bons de commande 24 000.00 € ht (24 000.00 € ht maxi)
6/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 6 - Matériel et équipement électrique	CEF YESSS ELECTRICITE	Marché à bons de commande 24 000.00 € ht (24 000.00 € ht maxi)
7/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 8 - Peinture - Revêtements de sols	COULEURS DE TOLLENS	Marché à bons de commande 20 000.00 € ht (20 000.00 € ht maxi)
8/2016	Fourniture de matériaux et équipements pour la construction et fourniture, montage de pneumatiques VL et PL Lot 9 - Fourniture - Montage de pneumatiques VL et PL	LAGUERRE PNEUS	Marché à bons de commande 8 000.00 € ht (8 000.00 € ht maxi)
9/2016	Entretien et maintenance du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse	SPIE OUEST- CENTRE	Marché n° 2015/10 23 122.29 € ht

- Monsieur Michel PILLET demande s'il serait possible d'investir dans des micros car l'audition de la salle n'est pas satisfaisante.

\* \* \*

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat d'Orientation budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du conseil municipal.

Concernant le contenu du débat d'orientation budgétaire, ce même article du CGCT dispose que le débat doit notamment porter sur les orientations budgétaires ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est proposé au conseil municipal, sur la base du document qui détaille les orientations budgétaires 2016, d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget 2016 qui sera soumis au vote de l'assemblée lors de la prochaine séance du 26 mars 2016.

*Monsieur le Maire cède la parole à Madame Gabrielle GILBERT, qui donne lecture du débat d'orientation budgétaire.*

*Monsieur le Maire remercie pour la qualité et la richesse document qui a été rédigé par la commission finances et nos services, en particulier Monsieur Manfred ECOLASSE. Son travail contribue à éclairer le conseil municipal et rend plus précis les contraintes, les choix et les orientations qu'une commune comme la nôtre doit prendre.*

*Comme toutes les collectivités territoriales, nous sommes confrontés aux baisses de dotations de l'Etat ainsi qu'à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) qui a été décidée en octobre 2015 pour certains personnels de notre commune, du fait du classement de Colombelles en quartier prioritaire.*

*Monsieur le Maire ouvre le débat et invite les élu(e)s et les élus à intervenir.*

*Monsieur Vincent CIVITA indique qu'avec les prévisions d'économies de 150.000 € en fonctionnement, nous sommes loin du compte, ce qui pose la question du SIVOM, principale ligne de dépenses du budget (il a été multiplié par deux en dix ans). Il s'interroge sur la reprise du RAM puisqu'on sait que Cormelles-le-Royal et Mondeville vont reprendre leurs relais d'assistantes maternelles. La commune fait des économies, mais il redit que le budget du SIVOM a été multiplié par deux en dix ans et aujourd'hui, nous devons continuer à contribuer aux dépenses relatives à la piscine, à l'école de musique, au relais d'assistantes maternelles ainsi qu'aux efforts informatiques.*

*Concernant le GVT (glissement vieillesse technicité), Monsieur Vincent CIVITA indique que ce n'est pas négatif en soi mais on constate qu'il n'y a pas d'efforts concernant la masse salariale. C'est le budget qui représente la majeure partie des dépenses de fonctionnement et pourtant les départs en retraite ne sont pas remplacés.*

*C'est une organisation du travail différente, des services publics rendus différemment de ce que l'on fait actuellement, dans le contexte économique d'aujourd'hui, qui pourraient être étudiés. Si on ne s'y attaque pas, en 2017, nous subirons encore une augmentation des taxes foncière et d'habitation. Il faut s'attaquer à la racine des dépenses.*

*Concernant la renégociation d'emprunts : Monsieur Vincent CIVITA s'étonne de l'emprunt des travaux de l'Hôtel de Ville qui court sur cinquante ans, avec un taux très élevé : une renégociation serait-elle possible ?*

*Concernant les investissements, Monsieur Vincent CIVITA constate la persévérance de l'aménagement du Bois de Colombelles et trouve que le montant n'est pas approprié dans le contexte d'un budget très contraint.*

*Monsieur le Maire répond :*

*Le SIVOM appartient au budget municipal, nous sommes dans la même dynamique que le SIVOM. (Jeudi prochain aura lieu le vote du budget du SIVOM). Monsieur le Maire peut annoncer d'ores et déjà, que nous obtiendrons à minima dans les propositions qui vont être faites, une somme équivalente, voire très probablement, une baisse de la participation de Colombelles. Il y aura inversion dès cette année et c'est un changement majeur.*

*Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la ville dépense 271.000€ pour la piscine et pour l'école de musique, 140.000€, c'est une réalité de fonctionnement.*

*Concernant le relais d'assistantes maternelles, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera repris par la ville, ce que l'on paye maintenant est équivalent à ce que l'on paiera plus tard.*

Cet après-midi a eu lieu au SIVOM, une réunion entre les maires de Giberville, Cormelles-le-Royal, Mondeville, Cuverville et Giberville. Une extension géographique du SIVOM est à l'étude, il y a des communes à proximité telles que Démouville, Sannerville ou Troarn dont l'adhésion est à explorer.

Monsieur le Maire pose la question : Pourquoi n'avons-nous pas envisagé cela plus tôt ? L'unanimité des communes était requise et aujourd'hui les choix évoluent.

Les premiers échanges font penser qu'il y aura une évolution positive.

Monsieur le Maire répond sur la question de la renégociation de certains emprunts : Il est vrai que nous avons un emprunt, celui des travaux de l'Hôtel de Ville, à un taux qui peut sembler important.

Nous n'avons pas à Colombelles d'emprunts dits « toxiques » c'est-à-dire ceux indexés sur le franc suisse, et qui ont amené des collectivités locales à être en situation délicate.

Renégocier, on peut toujours s'il y a un intérêt pour la commune, mais nous avons fait une recherche pour savoir quel intérêt il y aurait à renégocier ledit prêt, sachant que c'est un capital de 584.684€ de restant dû.

C'est la Caisse Française de Financement Local qui est le prêteur ; dans les coûts de sortie de ce crédit, pour pouvoir descendre le taux de 3%, il faudrait verser la somme de 297.972 €, tout en continuant à rembourser les 584.684€ restants dus avec un pourcentage moindre, ce qui n'a aucun intérêt.

Par conséquent, on ne change rien à ce qui existe, on reste comme cela et Monsieur le Maire remercie Monsieur Vincent CIVITA d'avoir posé cette question.

Concernant les investissements, Monsieur le Maire indique que Monsieur CIVITA a raison de souligner qu'il ne faut pas confondre budget de fonctionnement et budget d'investissement, ce ne sont pas les mêmes enjeux. Nous avons la capacité d'avoir des dépenses d'investissements sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

Il rappelle à cet égard que ces emprunts sont fléchés sur certaines de nos priorités : espace square devant la piscine ainsi que nos écoles, travaux de voiries...

Pour ce qui est du bois, il y a déjà eu débat antérieurement, mais ce bois constitue une richesse de Colombelles, scolaires et parents de jeunes enfants de Colombelles ont été invités à y planter des arbres, notamment samedi dernier dans le cadre de l'opération « un enfant, un arbre », ce qui contribue à améliorer l'environnement général de la commune.

Une trame verte est en réflexion pour partir du square Mérel au Plateau vers l'ex-site SMN, en passant par l'allée cavalière pour arriver au bois de Colombelles qui d'ailleurs compte sept hectares. Au passage, Monsieur le Maire remercie la commission aménagement qui travaille en lien avec les habitants du Plateau sur ce dossier. Cet espace a été sous-exploité pendant quelques années et aujourd'hui, la ville souhaite que cet endroit soit un espace agréable pour les familles et les sportifs et contribuer ainsi à la qualité de vie et de pratiques à Colombelles.

Madame Jocelyne AMBROISE prend la parole et indique qu'elle a relu le procès-verbal qui était annexé au débat d'orientation budgétaire de l'an passé et constate que ce sont les mêmes propos que l'année passée, mais aggravés.

Nous sommes dans un contexte politique social très particulier, on subit des attaques de toutes parts, en particulier le Code du Travail, tout cela met en difficulté les habitants de Colombelles qui se soucient de l'avenir.

Madame Jocelyne AMBROISE s'adresse à Monsieur Vincent CIVITA : En termes de masse salariale, quelles sont les solutions ? Il y a obligation de mettre en place la Nouvelle Bonification Indiciaire certes, mais cette mesure gouvernementale est quelque chose qui nous est imposé et ce, sans compensations financières.

De plus, les transferts de compétences arrivent et ce n'est pas facile pour les agents, ils sont inquiets.

D'autres communes transfèrent la voirie et les espaces verts car nous avons l'assurance de Caen la mer, de bénéficier de péréquation ; les paroles s'envolent et par contre peu d'écrits sur la mise en place des transferts de compétences. Actuellement on assiste à un désengagement de l'Etat.

Au niveau de nos associations, on peut se satisfaire d'un choix : le budget reste équivalent à ce qu'il était, les tissus associatif et sportif constituent une proximité que nous devons aux Colombellois.

On n'est pas au fait de ce qui se passe à Caen la mer, encore moins nos habitants, par contre, il faut bien avoir à l'esprit que lorsqu'il y aura des problèmes de voiries, c'est bien en mairie qu'ils viendront se plaindre et pas à Caen la mer.

En page 14 du débat d'orientation budgétaire : « L'application des orientations budgétaires proposées précédemment permettra de compenser la baisse des dotations de l'Etat. Néanmoins, il est indispensable de revaloriser à minima de 1% la part communale des impôts locaux pour 2016 pour financer les mesures extérieures notamment celles relatives à la masse salariale comme la NBI « Quartiers Prioritaires ».

On oppose une augmentation des impôts locaux de 1%, sans aucun dédommagement de l'Etat, à une augmentation de la masse salariale, c'est encore un désengagement de l'Etat qui n'accompagne pas des mesures rendues obligatoires et qui ne compense pas financièrement. Le 1% d'augmentation des impôts locaux ne doit pas servir seulement à financer l'augmentation de la masse salariale, donc des agents dont nous avons besoin. .

Concernant l'étude de KPMG, quand aura-t-on les résultats ?

Au niveau de la masse salariale, quelle est la solution ?

Monsieur Fabrice PINTHIÉ prend la parole : La commission finances du SIVOM s'était engagée sur un travail de longue haleine qui consiste en une analyse poste par poste, notamment concernant la piscine, l'école de musique.

Concernant l'informatique, des débats animés ont eu lieu et on s'aperçoit que beaucoup de commandes « de confort » sont passées : des licences Microsoft, des garanties de matériel non nécessaires, le tout dans un contexte problématique.

Par ailleurs, certains matériels sont vieillissants, par exemple la pompe à chaleur de la piscine de Mondeville. On ne peut admettre que ce matériel qui est un matériel de service public, se dégrade.

Après ce sera la piscine de Colombelles dont un bassin et la ventilation nécessiteront des travaux à un moment donné.

La situation faite aux collectivités territoriales est problématique car on ne peut pas admettre que ces biens se dégradent.

Monsieur Fabrice PINTHIÉ invite à consulter un rapport établi par des élus de toutes tendances, c'est un rapport explosif et le Président de l'Assemblée Nationale en a interdit à la publication. Ce rapport met bien en évidence les difficultés des collectivités territoriales face aux restrictions budgétaires.

Monsieur Vincent CIVITA prend la parole : sur la question du personnel, on ne va naturellement pas licencier les fonctionnaires qui sont là, ils travaillent, ils servent. Les départs en retraite non remplacés auront des effets sur l'avenir mais vu les tranches d'âge, ce n'est pas pour tout de suite.

Monsieur Jean-Claude LEMARCHAND prend la parole : En 2016, la taxe d'habitation avait subi une augmentation de 6%, en 2015, 1%.

Monsieur Jean-Pierre LEMARCHAND fait remarquer qu'en 2015, les impôts avaient augmenté de 6% et aujourd'hui en 2016, de 1%. Tout augmente dans le quotidien mais les retraites n'augmentent pas ! On appauvrit la population.

Monsieur Vincent CIVITA rappelle qu'il n'est naturellement pas question de licencier qui que ce soit, mais si on se penche sur les dépenses, on voit par exemple que la Médiathèque coûte cher, auparavant, c'étaient 3 personnes qui y travaillaient, aujourd'hui le personnel est plus nombreux, qui dit plus de personnel dit plus de dépenses et ces dépenses deviennent pérennes.

Comment s'attaquer à la masse salariale ? On entend que la NBI est obligatoire, on n'y peut rien, que cette compensation est due au fait que les agents travaillent dans une zone d'enseignement prioritaire, plus difficile qu'à Neuilly ou Passy mais pas non plus aux Mureaux et que de fait, leur donne un travail supplémentaire, mais depuis quand l'état doit absolument tout compenser ?

Il y a aujourd'hui beaucoup de législation autour des conditions de travail, on légifère d'un côté mais on ne voit pas de compensations de l'autre.

*Poser un regard différent, ne pas remplacer les départs en retraite par exemple sont des pistes à explorer pour remédier à cet état de fait, le phénomène risque de s'amplifier d'année en année si on ne se penche pas sur ces problématiques.*

*Sur le SIVOM, oui on fait des efforts, on constate que la balayeuse va passer moins souvent, ce n'est pas une mauvaise chose.*

*Concernant l'école de musique, il serait intéressant de savoir combien cela coûte par élève colombellois.*

*Sur la voirie, pour nos agents c'est un changement important, une bonne méthode et un bon accompagnement des agents, auront des répercussions plus légères sur leur quotidien.*

*La ville de Caen a transféré le personnel de la bibliothèque et de la piscine, cela s'est bien passé, il faut suivre cette voie.*

*Monsieur Fabrice PINTHIER ajoute que concernant les transferts de compétence, il faut éviter de comparer les piscines. En bordure littorale il existe également une petite piscine qui devrait intégrer Caen la mer.*

*Par contre, il faut faire attention aux voiries, il y a des petites communes très dégradées. Faute de crédits elles ont laissé faire. Comment va-t-on hiérarchiser les interventions d'une commune à l'autre ?*

*Certaines sont bien entretenues, d'autres non car l'entretien n'est pas régulier, leurs moyens plus limités, le débat sur le transfert dans ce cas-là n'est pas évident.*

*Pour les communes, pour tous les maires, quelle que soit leur couleur politique, c'est une inquiétude de savoir comment cela va se gérer, c'est notre quotidien, ce n'est pas comme une piscine, la voirie représente une préoccupation de tous les jours.*

*Monsieur Michel PILLET prend la parole et aborde le problème du non-remplacement des agents partant en retraite: si on ne les remplace pas, on peut craindre pour les conditions de travail des agents restants, elles vont être aggravées.*

*Monsieur Vincent CIVITA s'adresse à Monsieur Michel PILLET et déclare qu'il a probablement raison, le but n'étant pas de nuire aux conditions de travail, ni de stresser les agents, le souci est plutôt de réfléchir en termes de moyens et d'outils pour travailler autrement et plus efficacement, comment arriver à travailler à 9 comme à 10 en conservant la même qualité de travail. Il mentionne que la ville a beaucoup investi en prenant l'exemple de la médiathèque, ce qui constitue des frais pérennes*

*Monsieur le Maire souhaite apporter quelques compléments sur la question du personnel, nos agents, fonctionnaires territoriaux, sont au service de la population, ils remplissent au quotidien ce que l'on attend d'eux et ce, pour le bien collectif.*

*On a recruté parce qu'il y avait des besoins à pourvoir, pour des missions spécifiques ; ces missions évoluent il y a aussi une constante adaptation aux métiers et aux besoins, la technologie, les métiers changent et ce, pour les catégories de C à A.*

*Concernant le coût et l'impact sur notre budget, soit environ 4 800 000 €, nous sommes très attentifs pour éviter l'augmentation de la masse salariale et rechercher des solutions, y compris lors des départs en retraite que nous avons eu récemment.*

*Une réflexion a été menée, avec les ressources humaines, pour faire avec moins de personnel, en réorganisant les services et en s'interrogeant sur les années à venir. Qui partira en retraite ? Y aurait-il systématiquement nécessité de remplacer ces agents ?*

*C'est la question que nous avons en permanence à l'esprit d'autant plus que le passage à la communauté urbaine va vite arriver ainsi que le transfert obligatoire du personnel de voirie, soit à peu près une dizaine d'agents qui vont au 1<sup>er</sup> janvier 2017, devenir personnel de Caen la Mer.*

*Il y a encore actuellement une réflexion pour savoir comment cela va se passer pour le personnel des espaces verts de beaucoup de petites communes, car dans ces communes, très souvent, le personnel de voirie travaille également en espaces verts. Pour la plupart, elles sont d'accord mais il y a débat pour savoir si ce sera l'intégralité des agents de voirie ou bien alors également ceux des espaces verts qui deviendront personnels de Caen la mer.*

*Les compensations représenteront une déduction en moyenne équivalente à la somme de 3 exercices. Ce sera dans ce cas-là à Caen la mer d'assurer la question au sens large des coûts associés aux personnels transférés.*

*KPMG y travaille, nous aurons le résultat en juin.*

La loi, c'est certain, porte sur le personnel de la voirie, la décision n'est pas encore prise sur le personnel des espaces verts mais très clairement, aujourd'hui, une majorité de petites communes se prononce pour un transfert de ces deux compétences.

Au-delà de la question du « qui fait quoi ? », il est certain que, ce qui a été maintes fois rappelé, c'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, si des désordres sont constatés sur la voirie communale, les usagers n'iront pas au siège de la communauté urbaine aux Rives de l'Orne mais directement en mairie qu'ils viendront.

La question de l'efficacité est bien pensée dans la mise à disposition des personnels, lesquels seront affectés sur place dans le cadre d'une convention courant à minima jusqu'en 2020, les ordres seront toujours donnés par le maire de la commune concernée.

Bien qu'il reste encore beaucoup de travail au plan financier, l'efficacité et la proximité sont deux valeurs qu'il faut éviter de perdre.

Pour revenir à la question de la Médiathèque, c'est un équipement qui a coûté environ 3 000 000 €, qui a été financé par les aides de l'Europe, de l'Etat, de la région, du département et de Caen la mer à hauteur de 74%.

Concernant son budget de fonctionnement, oui nous sommes passés de 3 à 5 agents actuellement (Madame Henriette EUDES intervient pour dire que ce n'est pas suffisant), Monsieur le Maire acquiesce et précise que, par rapport au taux moyen d'encadrement d'établissement de cette nature au regard du nombre d'habitants, nous sommes en dessous des critères de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par rapport au nombre de personnes travaillant à la Médiathèque, mais il faut faire avec nos moyens et nos capacités financières.

Pour rester sur le champ de la culture, la question est posée de savoir combien coûte un élève de l'école de musique du SIVOM ? Le coût dépend du nombre d'enfants mais en 2015, c'était un montant de 2 300€ par enfant, pour un total de 82 enfants colombellois.

Ce n'est pas rien, Monsieur le Maire le sait, mais en comparaison, au conservatoire de Caen, le montant est de 3 600€ par enfant.

Balayeuse : Elle passe une fois de moins qu'auparavant, c'est déjà effectif, donc des coûts en moins.

Monsieur le Maire reprend l'observation de Monsieur Jean-Claude LEMARCHAND qui faisait remarquer qu'avec l'augmentation des taux d'imposition, on appauvrit la population. Effectivement, nous devons être judicieux sur le fait d'imposer les ménages, il faut pouvoir faire face aux difficultés du quotidien.

Si nous avons dû simplement appliquer une augmentation de la taxe d'habitation par rapport à la NBI, il aurait fallu appliquer une augmentation de plusieurs % pour compenser. Pour nous, c'est une proposition de 1%, concernant le reste, c'est à nous de faire le nécessaire pour les économiser. Ce sont des choix difficiles et délicats.

Nous sommes dans l'inversion de l'effet ciseau.

Au cœur de nos priorités :

- le maintien des dotations aux associations, soit 295 000€, les associations effectuent un très bon travail dans la commune,
- notre soutien à la cellule emploi pour accompagner les chômeurs de longue durée de la commune
- l'accession à la propriété, dont le soutien se répartit de la manière suivante :
  - 1000€ pour une famille sans enfants
  - 2000€ pour une famille avec des enfants
- le dispositif de soutien scolaire maintenu : actuellement l'aide pour les fournitures scolaires de l'école élémentaire est de 45€ par enfant
- le soutien aux collégiens

Ce n'est pas nouveau, ce sont les choix de la ville et ce sont de bons choix et cependant, la hausse de la fiscalité reste modérée, dans ces moments difficiles (non compensation de l'état par rapport à un certain nombre de dispositifs), nous parvenons à conserver nos axes.

Mercredi prochain, à Caen la mer, seront présentées les réalisations de chaque commune en terme de création de richesses effectivement réalisées, un certain nombre de maires a demandé un

état des lieux. Depuis 2001, Colombelles a créé beaucoup plus de richesses, au travers de l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire.

*Cet état des lieux joue en faveur de Colombelles et sur nos recettes.*

*Une nouvelle population, de nouveaux logements en construction, amèneront sous peu une situation financière améliorée et nos efforts y contribueront.*

*Monsieur Fabrice PINTHIER prend la parole, pour préciser la part des foyers imposables :*

*60% au niveau national*

*57% pour le Calvados*

*52% pour Colombelles*

*Il ne faut surtout pas perdre de vue la qualité du service public, c'est l'attractivité de la commune qui saura capter de nouvelles populations.*

*Monsieur le Maire ajoute que c'est effectivement la qualité des services qui sont attractifs, mais également les équipements proposés dans la commune. Le dernier recensement fait état de 3070 foyers sur Colombelles (2400 il y a quelques années) et qui dit nouveaux foyers, dit nécessité de services publics efficaces et adaptés, ce débat, toutes les municipalités l'ont et c'est bien sûr notre préoccupation.*

**Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.**

## N°2

### TRANSFORMATIONS DE POSTES : APPROBATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les suppressions et créations de postes suivants, autorisés par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Calvados les 25 janvier 2016 et 9 février 2016:

AU 1er MARS 2016			
POSTE A SUPPRIMER	N OMBRE	POSTE A CREER	N OMBRE
Technicien principal de 2ème classe	1	Technicien principal de 1ère classe	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	1
Adjoint technique de 1ère classe	3	Adjoint technique principal de 2ème classe	3
Agent social de 2ème classe	1	Agent social de 1ère classe	1
Adjoint administratif de 2ème classe	4	Adjoint administratif de 1ère classe	4
AU 1er AVRIL 2016			
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	1
A.T.S.E.M principal de 2ème classe	1	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	1
AU 1er JUIN 2016			
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Agent de maîtrise	1

**Par conséquent, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les transformations de postes telles que décrites ci-dessus, et à modifier le tableau des effectifs.**

*Monsieur Guy LECOEUR présente le projet de délibération.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux suppressions et créations de postes, telles que décrites ci-dessus, ainsi qu'à la mise à jour du tableau des effectifs.**



### N°3

## ECOLE LES TILLEULS : DESIGNATION DES MEMBRES QUI SIEGERONT A LA CONFERENCE D'ENTENTE

Lors du conseil municipal du 25 janvier 2016, le conseil municipal a adopté la convention d'entente intercommunale pour la gestion des écoles maternelle et élémentaire « les Tilleuls » au Plateau.

Le fonctionnement de l'entente repose sur la gouvernance suivante :

Conférence des Maires, composée :

- Des trois Maires de Colombelles, Giberville et Mondeville

- Elle se réunit au moins une fois par an pour définir les orientations politiques et stratégiques et préparer le budget des écoles

Conférence d'entente, composée :

- De trois élus par commune

- Ces délégués sont désignés par les conseils municipaux ; ils se réunissent au moins une fois par an afin d'établir le bilan de l'année écoulée et de préparer la rentrée scolaire.

Elle est chargée notamment :

- De valider les orientations budgétaires annuelles en matière de dépenses pour les écoles et de fixer notamment le prix des prestations ;

- De valider les projets de modification de la présente convention dont elle, ou la commission de suivi des écoles est à l'origine ;

Ses décisions, prises à la majorité, sont ratifiées par chacun des trois conseils municipaux.

Commission de suivi, composée :

- Des trois Maires ou leurs représentants

- Se réunit autant que de besoin à l'initiative de ses membres

- Elle est chargée notamment :

De veiller à l'application des critères de dérogation ;

De connaître toutes les questions ayant un impact budgétaire et de valider le montant des différentes dépenses, dans le respect des orientations générales définies par la conférence d'entente ;

De suivre la mise en place du PEDT dans les deux écoles. A ce titre, les Maires de Colombelles et Giberville ou leurs représentants délégués, sont associés pour avis au comité de pilotage du PEDT de la ville de Mondeville ;

De définir les modalités d'accompagnement des projets des écoles ;

De définir les modalités de transports scolaires ;

D'établir un bilan annuel de l'entente et de soumettre à la conférence d'entente les projets de modification de la présente convention.

Ses décisions sont prises à la majorité.

Le conseil municipal est invité, conformément à l'article 3.1 de la convention, à désigner trois délégués chargés de siéger à la conférence d'entente.

*Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nadine LEFEVRE PROKOP qui présente la proposition de délibération.*

*Monsieur le Maire propose de désigner les élus suivants :*

*- Madame Nadine LEFEVRE PROKOP*

*- Monsieur Guy LECOEUR*

*- Monsieur Steve LECHANGEUR*

*Monsieur Vincent CIVITA indique que le mot à utiliser n'est pas « désigner ». Il propose la candidature de trois membres de son groupe :*

*- Monsieur Jean-Pierre MARIE*

*- Madame Jocelyne BISSON*

*- Monsieur Jean-Claude LEMARCHAND*

*Il propose également un vote à bulletin secret.*

**Vu la proposition de désigner à bulletin secret les membres qui siègeront à la convention d'entente intercommunale pour la gestion des écoles maternelle et élémentaire « Les Tilleuls » au Plateau, ceux recueillant le plus grand nombre de suffrages étant élus,**

**Vu l'approbation du conseil municipal sur ce mode de scrutin,  
Vu les candidatures des deux listes suivantes :**

**Liste n°1**

- Monsieur Guy LECOEUR
- Madame Nadine LEFEVRE PROKOP
- Monsieur Steve LECHANGEUR

**Liste n°2**

- Madame Jocelyne BISSON
- Monsieur Jean-Claude LEMARCHAND
- Monsieur Jean-Pierre MARIE

**Le conseil municipal procède au vote et au dépouillement du scrutin (27 suffrages exprimés, 1 nul).**

**Ont été élus :**

**Monsieur Guy LECOEUR par 23 voix,  
Madame Nadine LEFEVRE PAR 22 voix  
Monsieur Steve LECHANGEUR par 22 voix**

**N°4**

**COMMISSION D'INFORMATION DU GANIL : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Le GANIL, site comprenant une installation de base n°113, grand accélérateur d'ions lourds, est doté d'une commission locale d'information (C.L.I.). cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Une partie du territoire communal étant distante de moins de cinq kilomètres du périmètre de cette installation, la commune est réglementairement intéressée par ladite commission. Conformément au décret n°2008-251 du 12 mars 2008 et à la délibération du conseil général du Calvados du 29 septembre 2008, cette C.L.I. comprend un conseiller municipal titulaire et un suppléant de chacune des communes intéressées et désignées par le conseil municipal, sauf si le conseil municipal délibère en confiant sa représentation à la communauté d'agglomération Caen la mer.

Par délibération en date du 16 juin 2014, le conseil municipal avait désigné Mesdames Jocelyne AMBROISE, déléguée titulaire et Sandra SAUSSEY, déléguée suppléante au sein de la commission locale d'information du GANIL.

**Compte-tenu de la démission de Madame Sandra SAUSSEY en date du 4 septembre 2015, il est donc demandé au conseil municipal de désigner un membre suppléant, afin de siéger à la commission locale d'information du GANIL.**

*Monsieur le Maire fait l'exposé du projet de délibération et propose la candidature de Madame Annie LEMARIE.*

*Monsieur Vincent CIVITA propose sa propre candidature et demande un vote à bulletin secret.*

**Vu la proposition de désigner à bulletin secret, le membre suppléant qui siègera à la commission locale d'information du GANIL, suite à la démission de Madame Sandra SAUSSAYE, celui recueillant le plus grand nombre de suffrages étant élu,**

**Vu l'approbation du conseil municipal sur ce mode de scrutin,**

**Vu les candidatures de Madame Annie LEMARIE et de Monsieur Vincent CIVITA, le conseil municipal procède au vote et au dépouillement du scrutin (27 suffrages exprimée, 1 blanc).**

**A été élue déléguée suppléante Madame Annie LEMARIE par 23 voix.**

**N°5**

**CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA SIDERURGIE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente d'une bande de terrain d'environ 123 m<sup>2</sup>, située rue de la Sidérurgie dans le parc d'activités Lazzaro, sollicitée par M. Hervé VILLEDIEU, au nom de la SCI HEOL, propriétaire riverain, pour permettre l'extension des locaux occupés par la société TRANS COM.

Préalablement, par délibération du 25 janvier 2016, le conseil municipal avait autorisé la désaffectation de cette parcelle et son déclassement du domaine public, afin de la rendre cessible.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

- cession sur la base des prix constatés dans le secteur, à savoir 13,50 € HT le mètre carré,
- frais de bornage et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Par courrier du 4 décembre 2015, le demandeur, a accepté ces conditions.

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le service France Domaine, a été consulté dans les formes prescrites, par courrier recommandé, dont accusé de réception daté du 18 décembre 2015. Un avis sur les conditions de la cession a été rendu le 8 février 2016.

**Le conseil municipal est invité à autoriser la vente du terrain aux conditions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.**

*Monsieur le Maire rappelle que la cession se fait au prix de 13.50€ le mètre carré, nous sommes au-dessus de l'avis de France Domaine.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **accepte de vendre ledit bien communal au prix de 13.50€ le mètre carré,**
- **accepte l'offre d'achat présentée,**
- **dit que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.**

**N°6**

## **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX : EMISSION D'UN AVIS SUR LES MODALITES D'ASSOCIATION ET DE CONCERTATION**

Un Plan de Prévention multirisques de la Basse Vallée de l'Orne est actuellement en cours d'élaboration.

Celui-ci est destiné à remplacer l'actuel Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Basse Vallée de l'Orne (PPRI approuvé le 10 juillet 2008) en y intégrant notamment les risques littoraux.

Préalablement à la prescription du futur plan, le Préfet sollicite l'avis des communes concernées sur les modalités d'association et de concertation des personnes publiques et de concertation avec le public.

**Le conseil municipal est invité à approuver les modalités d'association et de concertation proposées aux articles 7 et 8 du projet d'arrêté de prescription du plan de prévention multi risques Basse Vallée de l'Orne.**

*Monsieur le Maire cède la parole à Madame Annie LEMARIE qui présente le projet de délibération.*

*Monsieur le Maire prend la parole pour souligner que nous faisons partie des collectivités territoriales qui ont « leur mot à dire ».*

*Des cartes ont été établies en fonction du réchauffement climatique, sur une centaine d'années, afin de prendre en compte les risques d'incidents sur notre commune.*

*Les terrains de la rue de la République sont en limite mais les impacts sur notre commune sont faibles, des travaux, esthétiques et de qualité, ont été effectués et ont leur utilité en cas de crues.*

*Nous ne sommes pas concernés de la même manière que les communes littorales, comme par exemple Ouistreham, qui est plus exposée par rapport aux questions de constructibilité.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'association et de consultation des personnes publiques et de concertation avec le public, conformément aux articles 7 et 8 du projet d'arrêté préfectoral prescrivant la réalisation du nouveau plan de prévention multirisques de la Basse Vallée de l'Orne.**

*21h37, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.*

*Le secrétaire de séance,*

*Florent LUSTIERE*

*Le présent compte rendu ne se veut pas exhaustif, il a pour objectif de synthétiser les différentes prises de parole. Si vous constatiez une erreur d'interprétation des propos tenus ou un oubli majeur, vous pouvez en faire part au secrétariat général à l'adresse suivante : [nadia.falaise@colombelles.fr](mailto:nadia.falaise@colombelles.fr)*